



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 5 mars 2018 à 20 h à laquelle séance sont présents :

M. le Maire Pierre Saillant

Mme Fany Moreau-Harvey

M. Lucien Dionne

Mme Cindy Saint-Jean

M. Lauréat Jean

Étaient absentes :

Mme Colette Beaulieu

Mme Karine Saint-Jean

Est aussi présente Mme France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

052-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

053-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

4. Approbation des dépenses et autorisation de paiements

054-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses de février 2018, tels que détaillés aux listes suggérées des paiements ci-après annexées, à savoir :

Total des salaires :	12 154.17 \$
Total des incompressibles :	326 052.13 \$
Total des prélèvements :	17 802.52 \$
Total des comptes à payer :	<u>33 792.77 \$</u>
Grand total	389 801.59 \$

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5. Affectation des surplus accumulés non affectés de 26 244 \$ au budget 2018

CONSIDÉRANT le budget 2018 adopté à la séance extraordinaire du 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'attribuer un montant des surplus accumulés non affectés au budget 2018;

055-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AFFECTER au budget 2018 un montant de 26 244 \$ provenant des surplus accumulés non affectés.

6. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 233 525 \$ (206 202 \$ PAERRL + 27 323 \$ Axe à double vocation);

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

056-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel informe le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7. Liste des dossiers à défaut de paiement des impôts fonciers à transférer à la MRC pour la vente aux enchères

CONSIDÉRANT l'article 1023 du Code municipal du Québec qui stipule que la secrétaire-trésorière, si elle en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre à la MRC la liste des contribuables en défaut de paiement des impôts fonciers;

057-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER madame France Boucher, directrice générale à présenter à la MRC de Kamouraska la liste de tous les contribuables en défaut de paiement d'impôts fonciers pour un montant supérieur à 300 \$ selon les procédures prescrites. Cette liste est annexée au présent procès-verbal;

DE DÉLÉGUER madame France Boucher, comme représentante de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 14 juin 2018;

DE NOMMER madame Nancy De Roy substitut advenant l'impossibilité d'agir de la personne déléguée;

QUE la personne ainsi désignée ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

8. Adoption des États financiers vérifiés 2017 de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité de Mont-Carmel à la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest depuis le 1^{er} janvier 2017;

058-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER les États financiers vérifiés 2017 de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest tels que reçus.

9. Modification des tarifs pour les services municipaux

CONSIDÉRANT que le règlement 267-2015 établissant les tarifs des services municipaux prévoit à l'article 5 que l'article 4 peut être modifié par résolution;

059-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REMPLACER l'article 4, point a) par ce qui suit :

a) Locations de salles

	Individu ou groupe	Organisme
Salle communautaire 1 ^{er} étage	100.00 \$	Sans frais
• Pour activité sportive	10.00 \$/hr	
Salle communautaire Rez de chaussée	50.00 \$	Sans frais
Société droits d'auteur sans danse (selon tarifs déterminés) 1-100 pers.	22.06 \$	22.06 \$
Société droits d'auteur sans danse (selon tarifs déterminés) 101-300 pers.	31.72 \$	31.72 \$
Société droits d'auteur avec danse (selon les tarifs déterminés) 1-100 pers.	44.13 \$	44.13 \$
Société droits d'auteur avec danse (selon les tarifs déterminés) 101-300 pers.	63.49 \$	63.49 \$
Conciergerie	30.00 \$	Ne s'applique pas
Monter et démonter la salle (optionnel)	30.00 \$	Ne s'applique pas

Salle du parc	35.00 \$	Sans frais
Dépôt sécurité - clés	20.00 \$	20.00 \$
Dépôt sécurité - équipement audio-vidéo	100.00 \$	
Tables et chaises pour sortir	Location :	2.00 \$/jour/table 1.00 \$/jour/chaise

10. Contribution pour l'achat de manteau pour les pompiers volontaires de la caserne de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT la contribution de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest de 6 000 \$;

CONSIDÉRANT la contribution de l'ensemble des pompiers volontaires de la Régie intermunicipale en protection incendie de Kamouraska Ouest par leur Club social;

CONSIDÉRANT que les pompiers volontaires de Mont-Carmel n'avaient pas formé de Club social avant le 1^{er} janvier 2017;

060-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'achat de manteaux pour les pompiers volontaires de la caserne de Mont-Carmel;

QUE la dépense soit prise aux surplus accumulés non affectés de la municipalité pour contribution des pompiers volontaires de la caserne de Mont-Carmel.

11. Demandes d'appui financier et autres

- École Chanoine Beudet
- Action chômage Kamouraska
- Club des 50 ans et plus

061-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCORDER ce qui suit :

- **25 \$** à l'École secondaire Chanoine-Beudet pour l'album des finissants 2017-2018;
- **50 \$** à Action chômage Kamouraska pour renouveler la carte de Membres corporatifs;
- **200 \$** à Club des 50 ans et Plus pour une contribution financière pour l'année 2018.

12. Demande au Fonds de développement des territoires – Volet amélioration des milieux de vie – Projet de mise en valeur de la faune et de flore du lac de l'Est.

CONSIDÉRANT le nouvel appel de projets de la MRC de Kamouraska au FDT - Volet amélioration du milieu de vie;

CONSIDÉRANT la proposition de projet reçu à la municipalité afin de mettre en valeur le Lac de l'Est, sa faune et sa flore;

CONSIDÉRANT le soutien du Parc Régional du Haut Pays de Kamouraska dans la réalisation de ce projet qui vise à faire rayonner ce secteur;

CONSIDÉRANT que peu d'activités sont dédiées à une clientèle jeunesse;

062-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPUYER le Comité de développement dans sa démarche;

D'AUTORISER la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires – Volet amélioration des milieux de vie pour un projet de mise en valeur de la faune et de la flore du Lac de l'Est pour un montant d'environ 6 350 \$;

D'ENGAGER la Municipalité pour une somme de 100 \$ dans le projet.

13. Demande au Fonds de développement des territoires – Volet amélioration des milieux de vie – Infrastructure en loisir

CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2019 de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le solde à engager d'ici le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT le fort achalandage du parc municipal Jean-Claude-Plourde en période estivale incluant les jeunes du terrain de jeux;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la municipalité d'offrir des infrastructures de loisirs adéquates, sécuritaires et attrayantes pour les jeunes fréquentant le parc municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Mont-Carmel de mettre en place des infrastructures et des projets visant le développement des saines habitudes de vie et la pratique d'activité physique de façon régulière;

063-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Voir point 3 pv
du 3 avril 2018

D'ENGAGER une partie du montant réservé pour la municipalité de Mont-Carmel, soit 9 550\$ au projet d'Amélioration des infrastructures récréatives et sportives dans le parc municipal Jean-Claude-Plourde;

DE CONTRIBUER pour un montant de 500 \$ au projet.

14. Demande au Fonds de développement des territoires – Volet amélioration des milieux de vie – Site internet, chaise géante et dépliant touristique

CONSIDÉRANT la résolution 271-2017;

CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2019 de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT le solde à engager d'ici le 31 mars 2018;

064-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ENGAGER le solde réservé pour la municipalité de Mont-Carmel du Fonds de développement des territoires, soit 8 000 \$ au projet de refonte du site internet de la municipalité, pour une nouvelle chaise géante et pour le dépliant touristique;

DE CONTRIBUER pour un montant de 500 \$ au projet.

15. Octroi de contrat pour la refonte du site internet

CONSIDÉRANT les demandes de prix à différents fournisseurs;

065-2018 **IL EST PROPOSÉ** par Mme la conseillère Cindy Saint-Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'OCTROYER le contrat pour la refonte du site internet à Charly D pour un montant de 2 216.42 avant taxes.

QUE cette somme soit prise à même le GL 02-621-00-335-00

16. Nomination sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT les deux postes vacants sur le conseil d'administration de la Corporation de développement de Mont-Carmel;

066-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Voir le point 3
PV du 3 avril 2018

DE NOMMER Mme Cindy Saint-Jean et M. Antoine Fortier-Simard comme administrateur et administratrice de la Corporation de développement de Mont-Carmel.

17. Mandater le ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du *Code municipal*

ATTENDU que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

067-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE, conformément à l'article 1066 du *Code municipal*, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

18. Avis de motion est donné par Mme la conseillère Fany Moreau-Harvey, qu'à une séance subséquente, un règlement relatif au numérotage des immeubles sera adopté. Mme Fany Moreau-Harvey fait la présentation du projet de règlement 293-2018.

19. Avis de motion est donné par M. le conseiller Lauréat Jean, qu'à une séance subséquente, un règlement sur la rémunération des élus sera adopté et abrogera le règlement 214-2009. M. Lauréat Jean fait la présentation du projet de règlement 294-2018.

20. Adoption du règlement 291-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mont-Carmel et abroge le règlement 278-2016

ATTENDU que la municipalité est dans l'obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU qu'un avis de motion et que la présentation du règlement a été faits par madame la conseillère Karine Saint-Jean le 5 février 2018;

068-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER sans changement le règlement numéro 291-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Mont-Carmel.

Pour donner suite à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie, la secrétaire-trésorière reçoit le serment lu à haute voix et dûment signé de chacun des membres du conseil.

21. Adoption du règlement 292-2018 relatif à l'Établissement de nouveaux numéros civiques et de nommer une nouvelle rue

CONSIDÉRANT que la loi sur les compétences municipales LRQ chapitre C47.1, article 67, confère à la Municipalité le droit et le devoir d'attribuer les numéros civiques et les noms de rues;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer que les intervenants peuvent rejoindre tous les citoyens pour répondre aux appels d'urgence tels que : 911, service incendie, service policier;

CONSIDÉRANT le nouveau développement dans le secteur du Lac de l'Est;

CONSIDÉRANT qu'une présentation et qu'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Collette Beaulieu à la séance du 5 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché le 7 février 2018 conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 292-2018 au moins 72 heures avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

069-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER tel que rédigé le règlement numéro 292-2018 relatif à l'établissement de nouveaux numéros civiques et de nommer une nouvelle rue et déposer au Livre des règlements de la municipalité.

22. Dépôt de documents

23. Correspondance

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

24. Nouvelles affaires

24.1 Mise en demeure Bell Canada

CONSIDÉRANT la mise en demeure reçu le 2 janvier 2018;

070-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lucien Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le paiement à Bell Canada pour un montant de 608.08 \$ sans taxe pour la réparation du fil électrique endommagé lors de la vidange des conteneurs de matières résiduelles en décembre dernier.

QUE cette facture soit transmise à Gaudreau Environnement, compagnie responsable de la collecte des matières résiduelles.

25. Période de questions

De 20 h 51 à 20 h 52.

26. Levée de l'assemblée

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés;

071-2018 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Lauréat Jean et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20 h 52.

Monsieur Pierre Saillant
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière